

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06537
Numéro SIREN : 804 167 609
Nom ou dénomination : HUB SAFE TRAINING

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 9638

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU HUB SAFE TRAINING</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>1 Place DE LONDRES 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>8 0 4 1 6 7 6 0 9 0 0 0 1 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31122018</u>						
		N-1 <u>31122017</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	60 547	60 547	6 382	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	155 788	78 112	77 675	60 456
		Immobilisations en cours	AV	AW	14 820		14 820	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	32 232		32 232	14 165		
TOTAL (II)		BJ	BK	263 387	138 660	124 727	81 003	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				5 500	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	724 732	3 773	720 958	189 616
		Autres créances (3)	BZ	CA	132 413		132 413	28 487
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	178 039		178 039	103 289	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 035 184	3 773	1 031 411	326 894	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 298 572	142 433	1 156 138	407 897	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000 ...)	DA	37 000	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 283	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	172 317		
	Report à nouveau	DH		62 379	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	220 381	110 354	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	433 399	213 017	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	11 632	7 817	
	TOTAL (III)	DR	11 632	7 817	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	210 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	280 205	92 402	
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 529	94 660	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	39 372		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	711 106	187 062		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 156 138	407 897		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	501 106	187 062		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u> Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	2 112 080	FH	2 112 080	1 138 743	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 112 080	FK	2 112 080	1 138 743	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	12 621	19 094	
	Autres produits (1) (11)			FQ	8	1 089	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 124 709	1 158 927
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	49 472		
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 009		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 127 051	669 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	24 851	13 672	
	Salaires et traitements*			FY	360 336	166 892	
	Charges sociales (10)			FZ	222 737	88 830	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	30 057	43 739
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	3 219	1 719
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	3 815	3 331	
	Autres charges (12)			GE	9	5 897	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 823 560	993 775	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	301 148	165 151	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 169	275	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	1 169	275	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 169)	(275)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	299 979	164 876	

Désignation de l'entreprise <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	501
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	535
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(535)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	79 598 53 987
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 124 709 1 158 927
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 904 327 1 048 572
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	220 381 110 354
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 169
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 621 17 929
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	60 547	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN	KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					Dont Composants		M2		KP	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants		M3		KS	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	71 241	KW	KX	
		Matériel de transport*							KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	43 652	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL	LM		
	TOTAL III							LN	114 893	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	8T	
Autres participations							8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés							1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	14 165	1U	1V			
TOTAL IV							1Q	14 165	1R	1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	189 605	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO	LV	LW	60 547		
CORPORELLES	Terrains							IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB	MC				
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions							IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers							IU	MM	MN	110 302	
		Matériel de transport							IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier							IW	MS	MT	45 485	
		Emballages récupérables et divers *							IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY	MZ	NA	14 820		
Avances et acomptes							NC	ND	NE	NF			
TOTAL III							IY	NG	NH	170 608			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations							IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés							II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières							I2	2E	2F	32 232		
	TOTAL IV							I3	NJ	NK	32 232		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4	ØK	ØL	263 387			

Désignation de l'entreprise <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>										Néant <input type="checkbox"/> *												
CADRE A																						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM				EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	54 165			PF	6 382			PG				PH	60 547						
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB				QC							
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	30 306			QE	15 000			QF				QG	45 306						
	Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	24 131			QM	8 674			QN				QO	32 805						
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
TOTAL III			QU	54 437			QV	23 675			QW				QX	78 112						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	108 602			ØP	30 057			ØQ				ØR	138 660						
CADRE B																						
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
Emballages récup. et divers		W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ						
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP				SR						

Désignation de l'entreprise sasu HUB SAFE TRAININGNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	7 817	4Y	3 815	4Z	5A	11 632	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	7 817	TV	3 815	TW		TX	11 632	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	554	6U	3 219	6V		6W	3 773
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	554	TY	3 219	TZ		UA	3 773	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 371	UB	7 034	UC		UD	15 405	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	7 034	UF				
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP	UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	UV	32 232			UW	32 232		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		39 641	38 976		664			
	Autres créances clients		UX		685 091	685 091					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY		1 187	1 187					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		1	1					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		40 315	40 315				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC		8 148	8 148					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		82 760	82 760					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT		889 377	VU	856 480	VV	32 896		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		210 000			210 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		280 205	280 205						
Personnel et comptes rattachés		8C		7 285	7 285						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		40 251	40 251						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		120 672	120 672					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		13 319	13 319					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		28 401	28 401						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		10 971	10 971						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		711 106	VZ	501 106	210 000				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	360 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	150 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : sasu HUB SAFE TRAININGNéant *Exercice N, clos le :
31122018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

		WA	220 381				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	10		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	10		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 815	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	3 815
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	79 598		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				ZN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			

TOTAL I WR 303 804**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV			
		- imposées au taux de 0 %	WH			
		- imposées au taux de 19 %	WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY			
	Majoration d'amortissement*		XD			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	19 524
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL**TOTAL II** XH 19 524

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	284 279
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	284 279

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise sasu HUB SAFE TRAINING			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PIDR	8X	3 815	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>sasu HUB SAFE TRAINING</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	62 379	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	416							
							- Autres réserves	ZD	172 317						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	110 354			Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	ØF	172 734			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG							
										TOTAL II		ZH	172 734		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance				YT	709 245		493 767							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8	126 180		XQ	154 352		120 282							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	73 640		1 098							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	121 433		3 401							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	68 379		51 141							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 127 051		669 692							
					YW	20 029		4 090							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	4 822		9 581							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	24 851		13 672							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	425 052		1 249 058							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	134 427		86 403							
					ØB	360 336									
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØS										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ZK	1.47	%	1.67	%						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *														
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	284 279	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 1 1 3 8 1 3 4 6 0 0 0 3 9							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : sasu HUB SAFE TRAININGNéant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : sasu HUB SAFE TRAININGNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : **sasu HUB SAFE TRAINING**
Néant *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sasu HUB SAFE TRAININGNéant *Exercice ouvert le :01.01.2018..... et clos le :31.12.2018..... Durée en nombre de mois **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	11.27
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 112 080
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 112 080

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 556
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3 564

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	88 661
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	958 557
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	5 133
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 052 362

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 063 282

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 063 282

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 112 080
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11.27
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	90 417 970
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 8 0 4 1 6 7 6 0 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE sasu HUB SAFE TRAINING

ADRESSE (voie) 1 Place DE LONDRES

CODE POSTAL 93290 VILLE TREMBLAY-EN-FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination HUB SAFE

N° SIREN (si société établie en France) 411381346 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 1 Voie pl. DE LONDRES

Code Postal 93290 Commune TREMBLAY-EN-FRANCE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 8 0 4 1 6 7 6 0 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE sasu HUB SAFE TRAINING

ADRESSE (voie) 1 Place DE LONDRES

CODE POSTAL 93290

VILLE TREMBLAY-EN-FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

sasu HUB SAFE TRAINING

31/12/2018

1 Place DE LONDRES

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

80416760900010

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	739
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	210 000
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	433 399
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	2 287
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	299 979
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	30 057
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	82 694
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	82 694
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000\,€$ indiquer 0)	j	

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	81 955
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	

HUB SAFE TRAINING
S.A.S.U. au capital de 37 000 euros
Siège social : 1 Place de Londres – Continental Square 1
Bâtiment Jupiter – Aéroport Roissy Charles de Gaulle
93290 TREMBLAY EN FRANCE
804.167.609. R.C.S. BOBIGNY
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le treize juin,
A dix-sept heures trente,

Au siège social de la société,

L'associée unique de la Société, la société HUB SAFE, S.A.S. au capital de 2 537 000 euros, dont le siège social est situé 1 Place de Londres, Continental Square 1, Bâtiment Jupiter, Aéroport Roissy Charles de Gaulle - 93290 TREMBLAY EN France, immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY sous le numéro 411.381.346, représentée par Monsieur Christophe CALMES, Président,

Après avoir précisé que :

- La société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée, est absente et excusée.

1) A préalablement exposé ce qui suit :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018 établis lui ont été adressés et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les statuts,
- ces comptes annuels ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes,
- il a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le présent procès-verbal.

2) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et *quitus* au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- Constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentions desdites conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

Puis, Monsieur Christophe CALMES, représentant de la société HUB SAFE, associée unique, prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, du rapport de gestion du Président de la Société, la lecture du bilan, du compte de résultat et de ses annexes de l'exercice 2018, approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 220 381 euros.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élevant à un montant global de 10 euros ainsi que l'imposition consécutive.

En conséquence, il donne *quitus* au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition d'affectation du Président et après avoir constaté l'existence de sommes distribuables composées de :

Autres réserves	172 317 €
Résultat 2018	220 381 €
Montant distribuable	392 698 €

décide de l'affecter de la manière suivante :

En totalité au poste « Autres réserves »	220 381 €
--	-----------

De sorte que, le compte « Autres réserves » sera porté de 172 317 euros à 392 698 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique, constate en tant que de besoin, qu'aucun dividende n'a été distribué les trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les conventions relevant dudit article L 227-10 du Code de Commerce conclué au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Convention 1:**
- Nature de la convention :** Convention d'assistance administrative consentie par la société SAMGES au profit de la Société.
- Parties :** SAMGES et HUB SAFE, HUB SAFE EVENT, HUB SAFE NANTES, HUB SAFE TRAINING et HUB SAFE REGIONAL.
- Lien entre les Parties :** SAMGES et les sociétés susmentionnées appartiennent toutes au groupe SAMSIC au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- Date de signature :** 29/09/2017.
- Date d'effet :** 01/10/2017.
- Durée :** jusqu'au 31/12/2017 puis renouvelable tacitement par période de 12 mois. Un avenant a été conclu en date du 31/12/2018 avec effet au 01/01/2018.
- Modalités essentielles en vigueur :**
- Modalités de rémunération des prestations :**
En contrepartie des prestations fournies, SAMGES facturera une somme forfaitaire globale de 200 000 euros HT par an.

Convention 2

Nature de la convention : Avenant n°3 à la convention de sous licence de savoir-faire services consentie par la société SAMSIC IV au profit de la Société.

Parties : SAMSIC IV et HUB SAFE TRAINING.

Lien entre les Parties : la société SAMSIC IV est l'associé unique de la Société.

Date de signature : 31/12/2018.

Date d'effet : 01/01/2018.

Durée : durée indéterminée, étant précisé que cette durée ne pourra excéder celle du contrat de licence principale. Divers avenants ont été conclus à la convention dont le dernier est l'avenant n° 3 en date du 31/12/2018 avec effet au 01/01/2018.

Modalités essentielles en vigueur :

Redevance : la sous-licence est convenue moyennant une redevance de 0,40 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé par la Société.

Charge supportée au titre de l'exercice : 8 448,31 euros.

Convention 3

Nature de la convention : Convention d'assistance administrative consentie par la société HUB SAFE au profit de la Société.

Parties : HUB SAFE et HUB SAFE TRAINING.

Lien entre les Parties : la société HUB SAFE est l'associée unique de la Société.

Date de signature : 29/11/2018.

Date d'effet : 01/01/2018.

Durée : durée déterminée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Modalités essentielles en vigueur :

Modalités de rémunération des prestations :

En contrepartie des prestations fournies, HUB SAFE facturera au bénéficiaire une somme forfaitaire de 8 628 euros HT/an pour l'ensemble des bénéficiaires.

Charge supportée au titre de l'exercice : 8 628 euros.

Convention 4

Nature de la convention : Convention d'assistance commerciale consentie par la société HUB SAFE au profit de la Société.

Parties : HUB SAFE et HUB SAFE TRAINING.

Lien entre les Parties : la société HUB SAFE est l'associée unique de la Société.

Date de signature : 29/11/2018.

Date d'effet : 01/01/2018.

Durée : durée déterminée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Modalités essentielles en vigueur :

Redevance : En contrepartie des prestations fournies, HUB SAFE facturera au bénéficiaire une somme forfaitaire de 78 000 euros HT/an par an pour la société.

Charge supportée au titre de l'exercice : 78 000,00 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités légales et de dépôt qui seront la conséquence des présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique

La S.A.S. HUB SAFE
Monsieur Christophe CALMES, *Président*



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

HUB SAFE Training S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
HUB SAFE Training S.A.S.
1 Place de Londres - Continental Square 1 - Bâtiment Jupiter - Aéroport Roissy
Charles de Gaulle - 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Ce rapport contient 22 pages
Référence : OR/AR/SC/258

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital - 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises
Haute Bretagne**
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

HUB SAFE Training S.A.S.

Siège social : 1 Place de Londres - Continental Square 1 - Bâtiment Jupiter - Aéroport Roissy Charles de Gaulle - 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Capital social : € 37 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société HUB SAFE Training S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HUB SAFE Training S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

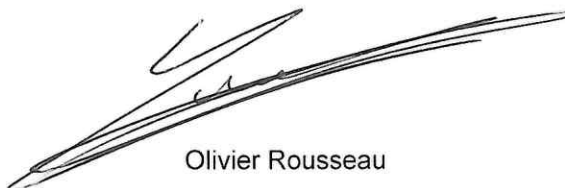
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 29 mai 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Olivier Rousseau

1. BILAN**1.1. Bilan actif**

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	60 547	60 548	0	6 382
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	155 788	78 112	77 676	60 456
Immobilisations en cours	14 820		14 820	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 232		32 232	14 165
ACTIF IMMOBILISE	263 387	138 660	124 727	81 003
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				5 500
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	724 732	3 774	720 958	189 617
Autres créances	132 413		132 413	28 488
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	178 040		178 040	103 290
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 035 185	3 774	1 031 411	326 895
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 298 572	142 434	1 156 138	407 898



1.2. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 700	3 283
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	172 318	
Report à nouveau		62 380
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	220 382	110 355
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	433 400	213 018
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 632	7 817
PROVISIONS	11 632	7 817
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	210 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 205	92 402
Dettes fiscales et sociales	181 529	94 661
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 372	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	711 107	187 063
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 156 138	407 898

31/12/2018

2. COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Exercice 2018		Total	Exercice 2017
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 112 080		2 112 080	1 138 743
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 112 080		2 112 080	1 138 743
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			12 621	19 094
Autres produits			8	1 090
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 124 709	1 158 927
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			49 472	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 009	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 127 052	669 692
Impôts, taxes et versements assimilés			24 851	13 672
Salaires et traitements			360 337	166 893
Charges sociales			222 737	88 831
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 058	43 740
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 220	1 719
Dotations aux provisions			3 815	3 331
Autres charges			10	5 898
CHARGES D'EXPLOITATION			1 823 561	993 776
		RESULTAT D'EXPLOITATION	301 149	165 152
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 169	275
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 169	275
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		RESULTAT FINANCIER	-1 169	-275
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	299 980	164 877
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				535
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				501
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
		RESULTAT EXCEPTIONNEL		-535
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			79 598	53 987
TOTAL DES PRODUITS			2 124 709	1 158 927
TOTAL DES CHARGES			1 904 328	1 048 573
BENEFICE OU PERTE			220 382	110 355

3.FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société n'a pas connu d'évènements majeurs au cours de l'exercice.

4.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.



5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

5.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1.1. Immobilisations incorporelles :

- Fonds de commerce :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

- Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.



5.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencets, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

5.1.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

5.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premier sorti.

5.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à 180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%



5.4. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.

5.5. CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 6% est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2018 contre 7% en 2017. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Dès sa liquidité, le CICE, par décision unanime des membres de l'animation conjointe, est affecté au désendettement financier du groupe.

5.6. Transactions entreprises liées

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.

5.7. Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe SAMSIC. Le principe retenu est celui de la neutralité par lequel la société constate dans ces comptes une charge ou un produit analogue à celui qu'elle devrait constater si elle n'avait pas été intégrée.



6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Augmentation Réévaluation	Virements corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement (1)					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	60 547				60 547
Total 1 Incorporelles	60 547	0	0	0	60 547
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	71 241	39 061			110 302
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 652	1 834			45 486
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles (2)	114 893	40 895	0	0	155 788
Immobilisations corporelles en cours		14 820			14 820
Acomptes					
TOTAL	175 440	55 715	0	0	231 155

(1) Les frais d'établissement contiennent le cas échéant les frais de constitution de la société.

(2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.



6.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	54 165	6 382		60 548
Total 1	54 165	6 382	0	60 548
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	30 306	15 001		45 307
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	24 131	8 675		32 806
Emballages récupérables et divers				
Total 2	54 437	23 676	0	78 113
TOTAL	108 602	30 058	0	138 661

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2018	Provision	Valeur Nette au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	14 165	18 067		32 232		32 232
TOTAL	14 165	18 067	0	32 232		32 232

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 889 377 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	32 232	0	32 232
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	32 232		32 232
ACTIF CIRCULANT :	857 145	856 480	665
Clients	685 091	685 091	
Clients douteux	39 641	38 976	665
Personnel et comptes rattachés	1 187	1 187	
Organismes sociaux	2	2	
Etat : impôts et taxes diverses	40 316	40 316	
Groupe et associés	8 148	8 148	
Débiteurs divers	82 760	82 760	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	889 377	856 480	32 897
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			



7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveaux	Résultat	Subvention Provisions régl.	Capitaux propres
Solde au 31/12/2017	37 000		3 283	62 380	110 355		213 018
Affectation de résultat			172 735	-62 380	-110 355		0
Dividendes							0
Augmentation de capital							0
Résultat de l'année					220 382	0	220 382
Solde au 31/12/2018	37 000	0	176 018	0	220 382	0	433 400
Nombre de titres	500						
Valeur nominale	74						

7.2. Etat des provisions

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 817	3 815		11 632
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provision risques et charges	7 817	3 815	0	11 632
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	554	3 220		3 774
Autres provisions pour dépréciation				
Total provision pour dépréciation	554	3 220	0	3 774
Total général	8 371	7 035		15 406
<i>Dotations et reprises exploitations</i>		7 035		
<i>Dotations et reprises financières</i>				
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>				



7.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	210 000		210 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	280 205	280 205		
Personnel et comptes rattachés	7 286	7 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 252	40 252		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	120 672	120 672		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	13 319	13 319		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	28 401	28 401		
Autres dettes	10 971	10 971		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	711 106	501 106	210 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	150 000			

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Natures des produits en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation %
PRESTA SERVICES CONTRATS	2 112.08	1 138.74	85.47%
Total	2 112.08	1 138.74	85.47%

8.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 169 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 169	275
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 169	275
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 169	-275



8.4. Impôt sur les bénéfices

8.4.1. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

La société HUB SAFE TRAINING est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société HUB SAFE .

Rubriques	Résultat av impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôt	299 980	-79598	220 382
Résultat exceptionnel à court terme			0
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation salarié			0
Crédit d'impôt			0
	299 980	-79598	220 382

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.4.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

		Exercice 2018	
Bénéfice comptable de l'exercice		220 382	
1.	Réintégrations fiscales	83 423	
2.	Déductions fiscales	-19 525	
Détermination du résultat fiscal		BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		284 280	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice			
RESULTAT FISCAL		284 280	

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres		1.13	1.13
Agents de maîtrise, techniciens et employés	7.13	3.02	10.15
Ouvriers			-
TOTAL	7.13	4.15	11.28

9.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au taux de **75.17%** dans les comptes de la société **SAS FFR – 6 RUE DE CHATILLON – 35510 CESSON SEVIGNE**



9.3. Liste des filiales et des participations**9.3.1. Filiales (plus de 50%)**

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.3.2. Participations (de 10 à 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.3.3. Autres titres

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.4. Engagements hors bilans**9.4.1. Engagements financiers donnés**

Engagements donnés	Total
Cautions	-
garanties financières	-
	-

9.4.2. Engagements financiers reçus

	Total
Cautions	-
garanties financières	-
Affacturage	-
	-

9.4.3. Engagements sur le personnel

	Total
Nombres d'heures de CPF	
Engagement retraite	11 632